Département du **FINISTERE**
Arrondissement de **QUIMPER**
Commune de **TREMEOC**

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212902969-20260605-D202635-DE

DELIBERATIONS 2026069

Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de TREMEOC, pendant l'année 2026.

L'an deux mil vingt-six le cinq juin à 19 heures 00
Séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune de Tréméoc
Réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Sonia BORDET, Maire.
Étaient présents à l'ouverture de la séance :
Sonia BORDET, Priscilla DEBRIX LECLERCQ, Catherine ROY, Françoise TRIN, Alexandre COCHARD, Xavier BRETON, Perrine DREZEN, Stéphane MASZCZYK, Roseline COURROT, Vincent FOLENS, Myrddin SCOTET, Jean-Luc MICHELET, Pascal CLAISSE, Solène GUEVEL PATIASHVILI, Marie-Laure LE PEMP
Absents excusés ayant donné procuration :
Johny MEUR à Sonia BORDET
Xavier HENNEQUIN à Alexandre COCHARD
Amandine LE GUELLEC à Perrine DREZEN
Nathalie LE GOFF à Françoise TRIN
Date de convocation : 1er juin 2026
Après avoir procédé à l'appel des présents, Madame la Maire constate que le quorum est atteint.
Madame Priscilla DEBRIX LECLERCQ est nommée secrétaire de séance.

2026-35/ DESIGNATION DES DELEGUES AUX ELECTIONS SENATORIALES :

Les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 5 juin 2026, afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2026.
Mme BORDET Sonia, maire a ouvert la séance.
M. Stéphane MASZCZYK a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).
La maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.
La maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir M./Mmes Jean-Luc MICHELET, Catherine ROY, Priscilla DEBRIX LECLERCQ et Myrddin SCOTET.
La maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Elle a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués (ou délégués supplémentaires) et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.
La maire a indiqué que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le cas échéant l'article L. 290-1 ou L. 290-2, le conseil municipal devait élire 5 délégués et 3 suppléants.
Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués (ou délégués supplémentaires) et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art. L. 289 du code électoral).
Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.
Avant l'ouverture du scrutin, la maire a constaté qu'une seule liste de candidats avait été déposée. Un exemplaire de la liste de candidats a été joint au procès-verbal en annexe.

Département du **FINISTERE**
Arrondissement de **QUIMPER**
Commune de **TREMEOC**

DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le 2026070
ID : 029-212902969-20260605-D202635-DE

Après le bon déroulé des opérations de vote et du dépouillement, les résultats sont les suivants :

a. Nombre de conseillers présents et représentés : 19

b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b) : 19

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 5

f. Nombre de suffrages exprimés [c – (d + e)] : 14

Ont obtenu :

Liste « Tous acteurs pour Tréméoc » : 14 voix

Le Conseil Municipal, élit, au scrutin secret :

MME BORDET Sonia	**Déléguée**
M. MEUR Johny	**Délégué**
MME DEBRIX LECLERCQ Priscilla	**Déléguée**
M. COCHARD Alexandre	**Délégué**
MME LE GOFF Nathalie	**Déléguée**
M. MASZCZYK Stéphane	**Suppléant**
MME TRIN Françoise	**Suppléante**
M. BRETON Xavier	**Suppléant**

Délibération rendue exécutoire
Télétransmise à la Préfecture le 9 juin 2026
Publiée ou notifiée le 9 juin 2026

Pour extrait conforme,
La Maire,
Sonia BORDET

MAIRIE DE TREMEOC (Finistère)